

Mariage à Genève, ou l'ange du couple

Catégorie : Le blog de Rémi Mogenet

Écrit par : Rémi Mogenet



Je suis sur la voie d'un divorce après un mariage qui n'a duré que quatorze mois, et n'ayant rien fait d'illégal durant cette période, j'ai été étonné de la légèreté avec laquelle ont été traitées les cérémonies solennelles qui avaient créé spirituellement cet état. La cérémonie religieuse, effectuée à la Communauté des Chrétiens, était censée impliquer les anges, et l'un d'eux se préposer à l'unité du couple: il devait l'assurer, la cristalliser dans le monde éthérique. Car si l'Eglise catholique place des anges en protection des communautés, et même des familles, elle ne l'a jamais osé pour les couples, puisqu'elle tend à dire qu'ils sont pécheurs. C'est une grande force de la Communauté des Chrétiens que d'avoir rectifié cette erreur - d'ailleurs dénoncée aussi par le jésuite Pierre Teilhard de Chardin, implicitement: la première étape de l'initiation par l'existence est le mariage, parce qu'en l'autre, notamment en la femme, on voit le visage du monde, c'est à dire de Dieu; et cela veut dire que l'ange est présent, sur lui, ou sur elle, parce qu'évidemment il est en soi invisible, il va de l'un à l'autre, et les unit dans un œuf que seul peut voir le poète voyant. De cet œuf éclot un jour un nouvel Homme - au sens du latin *Homo*, qui assemblait les deux sexes.

Alors bien sûr si mon épouse avait bien pour moi le visage d'un ange, portait bien sur elle la lumière divine, on peut dire que cela vient de ses qualités, et que je n'en avais pas assez pour cela: pour être dans le même cas. Car c'est elle qui l'a décidé. Mais à vrai dire elle a explicitement écrit une carte, lors de notre mariage, qui disait le contraire, qu'elle admettait la présence et l'existence de notre ange commun et unificateur, et que j'avais les qualités pour voguer avec elle vers l'éternité. Il arrive bien sûr que des problèmes apparaissent, qui semblent

Mariage à Genève, ou l'ange du couple

Catégorie : Le blog de Rémi Mogenet

Écrit par : Rémi Mogenet

démentir une telle idée. Mais pour veiller à ce que ces problèmes soient résolus, il existe des institutions spirituelles, pourrait-on dire. Car on ne le décide pas unilatéralement, quand on a été sincère dans les principes de la cérémonie. Il y a en effet des témoins, qui veillent corporellement à ce que les parois de l'œuf éthérique matrimonial restent solides. Ils ne peuvent pas tout, ils peuvent aussi être défaillants, mais le fait est qu'ils n'ont pas été consultés, et que donc les engagements n'ont pas été respectés. C'est ainsi qu'on peut dire qu'on s'est moqué de la cérémonie et de soi, de ses propres idées, ou paroles.

C'est la vie, cependant, et chacun reste libre. La loi civile ne tient pas compte de ces croyances, au matérialisme ordinaire elle semble plus réelle, plus solide. Dans le monde spirituel, et donc dans l'éternité, c'est loin d'être sûr, mais je ne veux pas péremptoirement, comme le font tant d'initiés ou prétendus tels, dire ce que je crois exister dans l'invisible. Je ne suis pas sûr, moi-même, je ne cherche pas à devenir une autorité mystique. J'émet des hypothèses, selon ce que je crois juste. Pour ce qui est de les vérifier, il faut attendre le jugement dernier, comme le disaient les anciens chrétiens. Seul Dieu pour ainsi dire peut confirmer ou infirmer une croyance; et il ne s'exprime qu'à travers d'autres paroles de croyance, ou à la fin de l'éternité: dans l'infini. Aucun langage ne peut arrêter définitivement ses décisions. Seule la poésie imaginative peut plus ou moins bien les deviner. La loi civile a déclaré que je devais de l'argent à ma chère épouse, et sûrement que Dieu est d'accord avec cette idée. Quant à la loi spirituelle, l'ange à mon avis souffre toujours de ce que les règles acceptées, sur lesquelles en sa présence on s'était engagé, n'aient pas été toutes respectées.